

PARTENARIAT 2021

Obligation : fiche d'inscription et bon de commande à nous renvoyer.

COORDONNEES COMMERCIALES (visible sur les différents sites internet tourisme)

Dénomination :

.....

Adresse.....

CP Ville.....

Tél fixe. Tél portable.....

Mail

Site internet

Informations uniquement réservées à l'administration (non diffusées) :

Informations légales

Forme juridique Numéro SIRET

Code APE/NAF RCS

Date de déclaration en Mairie :

N° d'immatriculation : Date d'immatriculation :

N° d'enregistrement en Mairie (Meublés de Tourisme) :

Date d'enregistrement en Mairie (Meublés de Tourisme) :

Contact administratif (si différent des coordonnées commerciales) :

Société :

Nom de la personne en charge Prénom.....

Adresse

CP Ville

Tél(s)/..... Mail

Autre contact (commercial, communication, comptabilité...) :

Nom Prénom.....

Tél fixe...../ portable..... Mail

MODALITE

VOUS ETES NOUVEAU PARTENAIRE: reportez votre/vos choix sur le bon de commande

- ✓ Cochez le pack qui vous convient en fonction de vos besoins et de votre activité.
Vous pouvez ajouter/acheter :
- ✓ Choisissez et cochez votre/vos Option(s) Numérique(s).
- ✓ Choisissez et cochez votre espace publicitaire.

MA COMMANDE (La gamme des services proposés suivant les Packs est à retrouver sur le «Guide du partenaire 2021»).

(Cases à cocher)

	Pour info valeur en 2020	Montant 2021 (70% de réduction sur Pack + adh 10€)
Mon Pack :		
<input type="checkbox"/> Pack Découverte TTC + adhésion de base*	107,00 €	31,60 €
<input type="checkbox"/> Pack Pro Prestige TTC + adhésion de base*	179,00 €	53,20 €
<input type="checkbox"/> Pack Affaires Premium TTC + adhésion de base*	275,00 €	82,00 €

*Membre de l'association, adhésion de base obligatoire : 35€ en 2020, 10€ en 2021

Mes options numériques :	L'unité TTC
<input type="checkbox"/> Atelier numérique à la carte (hors conditions Pack)	24,00 €
<input type="checkbox"/> Audit de site internet (hors conditions Pack)	72,00 €

Mon encart PUB WEB sur www.besancon-tourisme.com	L'unité TTC
<input type="checkbox"/> 1 mois PDF de votre flyer, votre menu....	43,20 €
<input type="checkbox"/> 12 mois PDF de votre flyer, votre menu....	172,80 €
<input type="checkbox"/> 12 mois, encart PUB HORS pages hôtels	432,00 €
<input type="checkbox"/> 12 mois, encart PUB pages hôtels	864,00 €

J'ai pris connaissance de la convention de partenariat et en accepte les conditions.

Date (obligatoire) :

Signature (obligatoire) : **Cachet de l'entreprise (facultatif)**

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021

Vous intégrez un réseau de professionnels du tourisme. Vous êtes lié à une structure qui touche la clientèle touristique et locale.

L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon formalise sa relation avec ses partenaires adhérents à travers une charte, sorte de « code de bonne conduite », afin d'enrichir la collaboration mutuelle. Cette charte des droits et devoirs a pour but d'informer sur les missions et les responsabilités de chaque partie.

VOTRE OFFICE DE TOURISME S'ENGAGE :

- à vous faire **bénéficiaire de son expertise**
- à vous faire **bénéficiaire de son réseau de partenaires**
- à vous **accompagner dans les démarches de progrès** visant à améliorer l'accueil des clientèles
- à vous **aider à gagner en visibilité** (sur le web, y compris dans le cadre d'ateliers numériques et d'audit de site internet)
- à **apporter son concours** aux opérations de promotion de l'offre touristique de la destination

VOUS VOUS ENGAGEZ :

- à **accepter la diffusion d'informations touristiques** relatives à la Bourgogne-Franche-Comté via le système d'informations dénommé « DECIBELLES DATA ».
- à **adhérer à notre politique qualité** (accueil clientèle, traitement et suivi des avis/réclamations) et à participer à nos enquêtes de satisfaction
- à **mettre à jour vos informations** et nous informer préalablement de toute modification de votre activité pouvant entraîner une information erronée
- à **régler votre adhésion en respectant les délais de paiement**
- à **accueillir le personnel de l'Office de Tourisme** souhaitant visiter votre établissement, s'informer sur votre activité et mieux vous connaître

L'Office de Tourisme est en droit de refuser une adhésion si l'offre ne correspond pas aux critères de qualité de l'accueil touristique ou à un réel intérêt touristique de la destination.

Il peut mettre un terme ou suspendre tout partenariat en cas de manquement relatif à sa politique qualité (mise en cause de l'hygiène, de la sécurité, de la qualité de l'accueil, des services annoncés non conformes ou absents) et sans action d'amélioration efficace.

L'Office de Tourisme peut mettre un terme ou suspendre tout partenariat en cas de facture impayée.